

## OGM: la France s'oppose à l'Europe

Le 14 juin 2010 par Célia Fontaine

A l'occasion du Conseil européen de l'environnement qui s'est tenu le 11 juin, le ministre en charge de l'environnement, Jean-Louis Borloo, s'est exprimé sur la [proposition de la Commission européenne](#) consistant à accorder aux Etats membres la possibilité d'interdire sur leurs territoires les cultures d'OGM, à condition de faciliter les autorisations de mise en culture au niveau communautaire.

Le ministre français s'oppose fermement à cette proposition. Il demande qu'avant toute autre décision, les méthodes d'évaluation de l'UE, préalables aux autorisations, soient révisées et harmonisées. Celles-ci nécessitent des analyses plus approfondies des risques. C'est ce qui avait été décidé lors du Conseil européen des ministres de l'environnement de décembre 2008, et Jean-Louis Borloo regrette que le dossier n'ait pas avancé depuis.

France Nature Environnement (FNE) approuve la position du ministre et indique dans un communiqué du 14 juin avoir également dénoncé à plusieurs reprises les carences de la procédure d'évaluation des risques des OGM menée par l'Agence européenne de sécurité alimentaire (Aesa). Pour Lylian Le Goff, co-responsable de la mission Biotechnologies, « *il importe que soit réformée cette procédure qui s'effectue au seul examen du dossier présenté par le pétitionnaire, sans contre-expertise* ».

Selon FNE, tous les avis favorables rendus jusque-là en faveur des OGM par la Commission devraient être invalidés, à la fois pour des raisons scientifiques et politiques. Et la fédération de poursuivre : « *La procédure d'évaluation des OGM devrait intégrer, outre les risques écologiques et toxicologiques de ces plantes à pesticides, leurs impacts socio-économiques, avec des moyens techniques et budgétaires pour mener des contre-expertises pluridisciplinaires, transparentes et indépendantes* ».